Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 29 (1921)
Heft: 11

Artikel: Henri Druey et E.-Henri Gaullieur
Autor: Bonard, Arnold
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-23679

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

d'un léger vent du nord qui se leva sur le soir ; la même cause empêcha qu'on ne pût illuminer la place comme on en avait le dessein, mais la lune y suppléa et d'ailleurs la ville fut illuminée ; Ce ballon a été lancé le dimanche suivant à 5 heures, il s'est élevé très haut du côté du Jorat. On fit aussi partir un grand nombre de fusées et d'autres feux d'artifices. Environ les dix heures du soir on était encore occupé à ces divertissements lorsque, tout à coup, la cloche du feu s'est fait entendre, c'était les paroissiens de Pully qui dans le trouble de leur joye avaient laissé un incendie éclater dans leur maison Communale, dont ils avaient voulu illuminer le clocher qui n'est qu'en bois, mais chacun s'est empressé à y porter du secours et bientôt les flammes ont été appaisées. D'après le récit fort succint de cette fête on ne peut s'en former qu'une bien petite idée...

HENRI DRUEY ET E.-HENRI GAULLIEUR

La *Revue historique vaudoise* a publié, en 1920, de nombreuses lettres échangées entre Druey et Gaullieur au sujet du *Nouvelliste Vaudois.*

Nous disions, dans le nº 12 de décembre 1920 (p. 366) que, pour vive qu'elle ait été, la polémique entre Henri Druey et Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur (né à Auvernier le 21 janvier 1808, mort à Genève le 29 avril 1859), au sujet du *Nouvelliste Vaudois,* n'avait laissé de ressentiment ni chez l'un ni chez l'autre de ces deux hommes, et que, devenu conseiller fédéral, Henri Druey fit nommer Gaullieur, le 2 mars 1855, professeur à l'Ecole Polytechnique fédérale.

Nous devons encore à l'intérêt éclairé et effectif que M. Jean Yersin, ancien conseiller national, à Pont-Farbel sur Gland, porte aux choses du passé, la communication de

la lettre par laquelle Druey annonce à Gaullieur sa nomination. La voici :

Berne, le 2 mars 1855.

Mon cher Monsieur Gaullieur,

Je m'empresse de vous informer que, dans sa séance d'aujourd'hui, le Conseil fédéral vous a nommé professeur d'histoire à l'Ecole Polytechnique avec un traitement annuel de Fr. 3200.—, plus une indemnité pour frais de déménagement.

M. Cherbuliez a été nommé professeur d'Economie politique et de Statistique.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée et de mes sentiments dévoués.

H. Druey, conseiller fédéral.

On sait que E.-H. Gaullieur, appelé le 20 octobre 1847 à la chaire de Droit romain à l'Académie de Genève et, l'année suivante, à la chaire d'histoire, qu'il conserva jusqu'à sa mort, n'occupa pas le poste auquel Druey l'avait fait appeler. La bonne intention de celui-ci n'en subsiste pas moins.

Le professeur Cherbuliez, dont parle la lettre de Druey, est Antoine-Elisée Cherbuliez, économiste, né à Genève le 29 juillet 1797, mort le 7 mars 1869. Il avait commencé des études de théologie, mais il y avait renoncé et était devenu secrétaire du consul russe à Hambourg, puis précepteur en Russie. Rentré à Genève, il étudia le droit, fit son doctorat, exerça avec talent le barreau, fut, dès 1831, juge au tribunal civil de Genève, et succéda, le 9 octobre 1835, à Pellegrino-Luigi-Odoardo Rossi (13 juillet 1787 - 15 novembre 1848, professeur à Genève de 1817 à 1833), dans la chaire de droit public et d'Economie politique à l'Académie de Genève. Il fut membre du Conseil représentatif (1836), de l'Assemblée constituante (1842), du Grand Conseil. Après l'avènement du parti radical (1846), il se démit de ses emplois et se rendit à Paris, où il vécut modestement du produit d'un travail pénible. Le 2 mars 1855, le Conseil fédéral l'appelait

à la chaire d'Economie politique et de Statistique à l'Ecole Polytechnique à Zurich. En 1856, il représenta la Suisse au Congrès des Economistes à Bruxelles. En 1866, il fut au nombre des savants consultés par la France au sujet de la question monétaire. Ses nombreux ouvrages font autorité dans la science économique. Il était aussi docteur en philosophie de l'Université de Bâle et membre correspondant de l'Académie des Sciences morales et Politiques de Paris.

Quelque temps auparavant, Gaullieur avait fait parvenir à Druey, ses dernières publications, peut-être son *Major Davel,* drame historique écrit en 1851, en collaboration avec Hurt-Binet et joué avec succès, ou son *Habsbourg et Morgarten,* ou *Les Anciens Suisses,* drame national, qui eut son heure de vogue (1853) ; ou encore ses *Etudes sur les livres carlovingiens de la Suisse* et sur *La bible de Charlemagne* (1853) ; les *Chroniques de Savoie dans leurs rapports avec l'histoire de la Suisse romande* (1854), les *Mélanges historiques et littéraires sur la Suisse française* (1855), ou son *Guide sur chemin de fer de l'Ouest-Suisse* (1855), peut-être ses *Etudes sur la topographie genevoise du XVme au XIXme siècle* (1855), et en tous cas le volume de 1854 des *Etrennes nationales,* faisant suite au *Conservateur suisse* que Gaullieur publia en 1845, 1854 et 1855.

Henri Druey l'en remercia par la lettre suivante :

Berne, le 2 janvier 1855.

Mon cher Monsieur Gaullieur,

Plusieurs circonstances ne m'ont pas permis de vous écrire plus tôt, d'abord pour vous remercier des intéressants imprimés sortis de votre plume, que vous avez eu l'obligeance de m'envoyer, ensuite pour vous prier de m'inscrire au nombre des souscripteurs à votre édition du *Conservateur Suisse* pour *un* exemplaire ; j'espère être encore assez tôt et que la Bibliothèque fédérale souscrira aussi.

J'ai bien regretté d'avoir passé à Genève au moment où vous étiez à Lausanne, ce qui m'a privé du plaisir de vous voir.

Je saisis avec empressement cette occasion pour vous réitérer l'assurance de ma considération distinguée.

H. Druey, conseiller fédéral.

La polémique entre Henri Druey et Eusèbe Gaullieur avait profondément affecté le père de celui-ci, Gaullieur-l'Hardy, qui habitait près de Bordeaux. La lettre suivante [1] adressée à « Monsieur L. Pellis, docteur en droit, Lausanne, Suisse, par Ferney », en fait foi :

Monsieur,

Attéré à la lecture du *Nouvelliste Vaudois* (24 décembre), dans ma profonde douleur, je commençai une lettre pour vous, cher Monsieur Pellis, dans le but de vous prier de bien vouloir m'apprendre impartialement les circonstances qui ont motivé cette virulente attaque de M. D. contre mon pauvre fils ; mais l'accablement que j'en ressentais fut tel que je ne me trouvais plus assez de forces pour pouvoir tracer seulement quelques lignes. Aujourd'hui, je vois par le premier numéro du *Courrier Suisse* qui m'a été envoyé par M. Secretan [2], qu'en vous chargeant en ami de plaider pour mon fils, vous l'avez engagé à cesser toute polémique ultérieure dans les journaux avec ses adversaires.

Soyez béni du ciel, Monsieur, pour cet acte d'affectueux dévouement. C'est un procès d'honneur : votre triomphe dans cette défense pourra bien cautériser les plaies, mais la lame brisée du poignard demeurera à tout jamais enfoncée dans le cœur ; les joies infernales seront toujours du côté du farouche tribun qui, assisté de son digne ou indigne acolyte, Narbel, a moralement anéanti Henri en me tuant du même coup.

Quoiqu'il en soit, je répète ma bénédiction sur vous, Monsieur et votre si belle et florissante famille, priant Dieu avec ferveur

[1] Obligeamment communiquée par M. Jean Yersin, ancien conseiller national, à Pont-Farbel (Gland), par sa mère, petit-fils de Gaullieur.

[2] Louis-Gabriel-Marc-Edouard Secretan, historien et jurisconsulte (27 juillet 1813 — 29 avril 1870), professeur de droit pénal et de philosophie du droit à l'Académie de Lausanne, destitué par le gouvernement de 1845, rédacteur du *Courrier Suisse*, et pendant quelque temps, en 1850, à Berne, de la *Patrie*, député au Grand Conseil, président du Tribunal de Lausanne.

qu'il daigne exaucer mes vœux pour la conservation et le bonheur constant de vos enfants et la personne de leur docte et vertueux père, à qui j'ai voué les sentiments de la plus haute et profonde estime, comme de la plus chaleureuse reconnaissance.

Veuillez agréer, mes salutations empressées.

Barsac (Gironde), ce 10 [1] de 1845.

Gaullieur-L'Hardy.

Nous devons à la même obligeance la communication de la pièce suivante :

Nous, Syndic et Conseil municipal de Lausanne, sur la demande de Monsieur le professeur Eusèbe-Henri-Alban Gaullieur, de Corcelles et Cormondrèche, canton de Neuchâtel, marié, d'un acte de sa conduite et de son domicile en cette ville, dont il a besoin étant dans l'intention de solliciter la naturalisation au canton, et d'acquérir une bourgeoisie ; Déclarons que : le dit Monsieur Gaullieur est domicilié à Lausanne par permis d'établissement dès le 21 mai 1836, renouvelé le 1er janvier 1841, et qu'il s'est fait connaître sous des rapports très favorables.

Pour foi de quoi donné sous le sceau de ce Conseil, près les signatures du Président et du Secrétaire, le cinquième mai mil-huit-cent-quarante-trois.

Le syndic de Lausanne : E. Dapples [2].

Le sceau :

Municipalité de Lausanne. E.-F. Sueur [3], secrétaire.

Le Juge de Paix du Cercle de Lausanne déclare que les signatures ci-contre de Messieurs E. Dapples et de E.-F. Sueur, secrétaire, sont véritables.

Lausanne, le dix mai mil-huit-cent-quarante-trois.

Le sceau :

Justice de Paix du Cercle de Lausanne. (signé) Vallotton [4].

Arnold BONARD.

[1] Janvier. La lettre timbrée à Ferney, Coppet et Lausanne le 18 janvier 1845.

[2] Edouard Dapples, qui fut syndic de Lausanne de 1842 à 1848 et de 1857 à 1867.

[3] Ernest-Ferdinand Sueur, qui fut secrétaire municipal de 1819 à 1849.

[4] Louis Vallotton, qui fut juge de paix de 1831 à 1846.